

PRO — NOVIODUNO



Septembre 1967

Pour toutes vos opérations bancaires

adressez-vous
aux établissements
spécialisés de la place

Banque Cantonale Vaudoise

Caisse d'Epargne de Nyon

Crédit Foncier Vaudois

Société de Banque Suisse

Union de Banques Suisses

Union Vaudoise du Crédit

NYON

PRO — NOVIODUNO

SOMMAIRE

Action et critique

Flashes

Nyon-Centre

Eclairer sans dégrader

Action et critique

J'ai souvent entendu des critiques au sujet de l'action Pro Novioduno. Je m'en console : c'est gage d'action. C'est aussi une nécessité. Pas de progrès sans l'aiguillon de la critique ! Nous ne pouvons donc que nous en réjouir et souhaiter que les Nyonnais nous fassent part de leur opinion. Rien n'est plus stérilisant que l'indifférence !

Pour étayer la critique, il faut une documentation préalable, sinon elle est vide et inutilement blessante. C'est donc pour renseigner nos membres — et par eux notre population — que nous avons décidé d'ouvrir nos dossiers. Chacun y verra comment un problème nous est posé et la manière avec laquelle nous intervenons auprès de nos Autorités. Ces dernières l'étudient à leur tour et nous donnent leur décision. Nous l'avons dit à plusieurs reprises : ces réponses nous déçoivent souvent car elles ne suivent pas nos conceptions. Mais — comme vous pourrez le lire dans ce numéro — les réponses du Service municipal intéressé sont étayées. Notre respect inné de l'autorité aidant, nous devons bien en admettre les conclusions !

J'ai trouvé dans un récent quotidien français l'image même de ce dilemme : action en vue de la sauvegarde des témoins du passé (le rôle même de nos associations) et son écho si décevant de la part des autorités. Pierre Gaxotte écrit ceci : « Les Français s'intéressent beaucoup à leurs trésors d'art, surtout quand ils ont disparu ou sont menacés... Il se fonde alors des associations de sauvegarde, des sociétés d'amis qui entreprennent de sauver, de restaurer et qui harcèlent les pouvoirs publics. Tout fait donc prévoir que ladite ligue dénoncera avec véhémence le mauvais goût, l'étroitesse d'esprit, la courte vue de l'assemblée municipale et de l'administration. Car, pour émouvoir l'opinion, la ligue ne ménagera pas son vocabulaire... »

Quoique nous n'ayons jamais usé de termes déplaisants, l'esprit qui anime nos revendications est bien ressemblant à celui que décrit Gaxotte. Nous avons donc la consolation de penser que le problème est le même sous d'autres cieux. En parlant du remaniement du terrain des Halles de Paris, cet auteur estime que le Conseil n'a pas sérieusement étudié la question et qu'en fin de compte, « il a accepté sinon le pire, du moins l'archi-médiocre et le laid. » Décidément, les analogies sont faciles à établir...

Soyons objectifs : chez nous, ce n'est certes pas le manque de sérieux dans l'étude d'un problème qui fait défaut. Davantage peut-être l'ouverture d'esprit.

Pour le problème défini qui nous occupe dans ce fascicule, il serait souhaitable que ceux de qui dépendent les solutions ouvrent leurs yeux sur les conceptions modernes de l'urbanisme, parcourent certaines rues de villes italiennes où le public est roi, où le photographe a tout loisir de prendre son cliché sans un premier plan inévitable de carrosseries, poussent même une pointe jusqu'à Rotterdam — cette ville qui a eu le malheur d'être rasée et le bonheur de revivre plus adaptée à notre siècle — qu'ils y flânent, en regardant les magasins, les arcades, ses rues réservées au commerce (eh, oui, messieurs les commerçants nyonnais !), qu'ils voient le soir les jeunes, les touristes, les citadins à la recherche de gaieté, de tranquillité, de distractions. Par comparaison, nous songeons à notre modeste bourgade où, si souvent, on est bousculé par la circulation, l'énervement... J'en viens par moment et paradoxalement, à soutenir nos responsables du trafic local... à condition que leur plan nécessaire songe aussi aux piétons et aux touristes et leur réserve quelques espaces dans la ville où ils pourront, tout à loisir, admirer nos façades et flâner.

Malgré les réponses que vous lirez dans ce Bulletin, ne croyez-vous pas au miracle des vacances ?

Le président de P. N.
Dr B. Glasson

Flashes

Le parc pour enfants installé à Perdtemps est fort bien réussi et fait la joie des petits qui le fréquentent beaucoup. Nous nous réjouissons de cette belle réalisation. A quand celui du Bourg-de-Rive ?

Entendu dans la bouche d'un touriste qui, du quai, levait la tête vers la Promenade des marronniers : « Ils sont marrants, ces arbres, on dirait des squelettes dégingandés ».

Le Buste Cortot a enfin trouvé une place qui lui convient à merveille et la terrasse du château a bénéficié de cet heureux départ. Si on mettait la corbeille à papiers dans un coin un peu dissimulé plutôt qu'au centre de cette terrasse, celle-ci serait presque parfaite.

Il semble que le nombre des affiches en ville et du côté de Rive a diminué. Qui s'en plaindrait ? Pour nous, c'est une source de satisfaction, nous ne le cachons pas.

Notre musée du château a été magnifiquement nettoyé et réaménagé : les yeux sont ravis de sa coquetterie. Et l'on ne peut s'empêcher de se demander, avec un soupir, si le musée du Léman sera réaménagé un jour ?

On parle de supprimer la circulation dans la rue de la Gare tous les samedis. Puisse ce projet se réaliser bientôt, tout le monde en bénéficiera.

Nyon-Centre



Le 8 décembre 1966, Pro Novioduno présentait à M. F. Delay, municipal à la police, un dossier d'étude sur l'état actuel de certaines rues et places de verdure de plus en plus envahies et enlaidies par les automobiles. Une vingtaine de photographies prises sur le vif illustrent le dossier.

Avec M. B. Glasson, président, Mme S. Roget et M. Dreyfus étaient les délégués de Pro-Novioduno à cet entretien. L'étude et la constitution du dossier avaient été confiées à M. P. Bergendi.

L'entrevue dure une heure. De sérieuses mises au point sont débattues. Le dialogue, qui s'avère par moments difficile, dévie et sort parfois du sujet principal. Nous demandons à notre interlocuteur de bien vouloir étudier notre dossier, dont certains points n'ont nullement la prétention de s'imposer d'emblée. Ne recherchant que la franche coopération avec les Services de la police, notre démarche tente de faire partager notre point de vue sur un aménagement plus esthétique de quelques places et rues de la vieille ville.

Après un débat assez long, on arrive enfin à une conclusion. Notre délégation réaffirme l'intention de notre association d'œuvrer pour la sauvegarde culturelle et artistique de la cité et sa volonté de collaborer avec la Municipalité. De son côté, M. Delay accepte de bien vouloir étudier notre requête et de nous tenir au courant de ses décisions.

A la suite de la parution de notre premier bulletin qui n'a pas eu l'heur de plaire à la Municipalité, cette entrevue renouait avec nos édiles les liens que nous avons toujours voulus positifs et courtois. De justesse, la rupture était évitée et le dialogue reprenait son ton habituel avec nos autorités.

Ce dossier, dont nous publions ici quelques photographies, soulève un certain nombre de problèmes, suggérant parfois des variantes aux solutions actuelles apportées dans l'aménagement de nos rues et de nos places.

L'augmentation constante du trafic et du stationnement des véhicules en est la cause. Se bornant principalement aux problèmes relatifs aux places du Château, du Marché, de la Tour César et de certaines rues de la vieille ville, l'essentiel du dossier tend à démontrer que les solutions apportées jusqu'à présent n'améliorent en rien la difficulté toujours croissante de circuler et de parquer. Pour le piéton (qui est aussi le touriste, le consommateur et le client du commerce local) l'état actuel est tout aussi pénible et rien ne laisse, dans l'immédiat, entrevoir autre chose qu'une aggravation de la situation.

Sur le plan esthétique, inutile de vouloir démontrer ce qu'ont perdu des places comme celle du Château (une des plus belles du canton), celle du Marché dont le style et l'ordonnance des façades ne se retrouvent que dans très peu d'autres villes de Suisse, enfin celle de la Tour César, trop méconnue. Ainsi ce dossier, bien qu'incomplet, cherchait à présenter le problème que pose dans son **ensemble** le trafic ; mais les solutions ne devraient pas être envisagées que du seul point de vue de l'automobiliste.

Après deux bons mois de réflexion, de recherche, d'enquête, M. Delay convoque, le 22 février 1967, notre délégation pour lui présenter les conclusions momentanées de son travail. M. Delay a très sérieusement étudié le dossier ; ses réponses sont précises. En voici quelques-unes :

Place du Château Demande

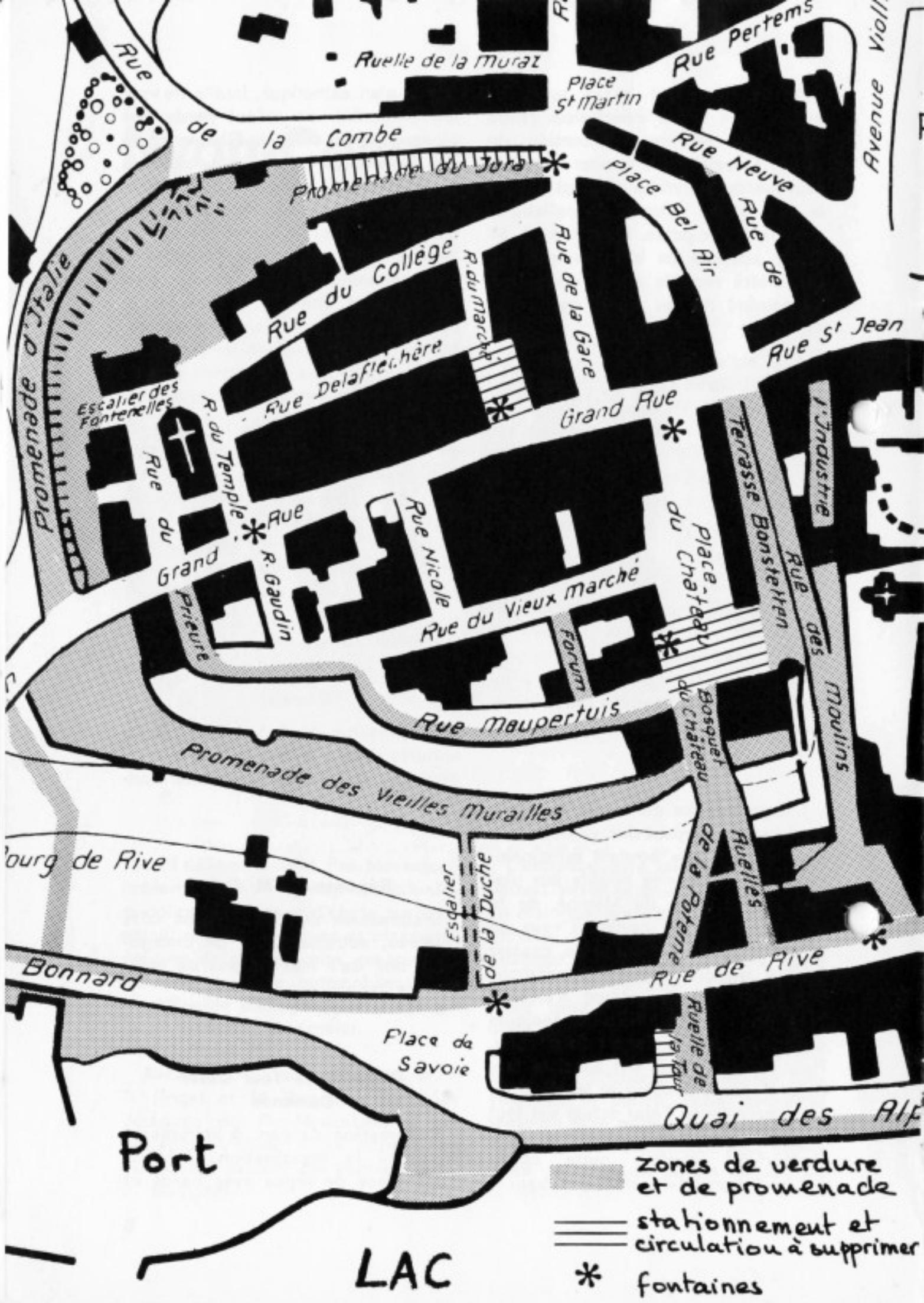
Suppression de 3 à 4 rangées de voitures devant la façade du Château, ainsi que du côté de la terrasse Bonstetten.

Réponse de M. Delay

Suppression de **deux** places côté Château, autrement pas de changement tant qu'il n'existe pas de solution de rechange ailleurs.

Place de la Tour César Demande

Suppression du parc à voitures et de toute la signalisation. Création d'une place de repos avec bancs et



Ruelle de la Muraz

Place St Martin

Rue Pertems

Avenue Violl

de la Combe

Promenade du Jura

Place Bel Air

Rue Neuve

Promenade d'Italie

Rue du Collège

Rue de la Gare

Rue de

Rue St Jean

Escalier des Fontanelles

R. du Temple

Rue Delaflechière

Grand Rue

Terrasse Bonstetten

R. Industrie

Rue du Grand Prieure

Rue R. Gaudin

Rue Nicole

Rue du Vieux Marché

Place du Château

Rue des Moulins

Rue Maupertuis

Promenade des Vieilles Murailles

Bosquet de la Poterne

Ruelles

Bourg de Rive

Escalier de la Duchesse

Rue de Rive

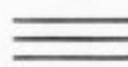
Bonnard

Place de Savoie

Quai des Alpes

Port

LAC

-  Zones de verdure et de promenade
-  stationnement et circulation à supprimer
-  fontaines

de la verdure. Replacer les bornes de pierre dans leur ordre ancien avec leurs chaînes.

Réponse de M. Delay

Le parc de stationnement de la Tour César sera maintenu, tant qu'une solution permettant d'augmenter le nombre de parcs dans le quartier de Rive n'est pas trouvée.

Promenade du Jura Demande

Suppression du parking afin de redonner aux enfants et aux flâneurs cette promenade avec des bancs et de la verdure.

Réponse de M. Delay

Le stationnement proprement dit sera interdit; toutefois les livreurs, etc., pourront y accéder avec leur véhicule.

Place du Marché Demande

Suppression de tout le parking, voire éventuellement de la circulation à l'exception des livreurs, etc. Création d'une véritable place dans le cœur de la ville avec des bancs et un peu de verdure. Autre variante: suppression d'une partie seulement du parking, plus précisément devant la fontaine et le bucrane romain.

Réponse de M. Delay

Maintien de la situation actuelle. Toutefois, si l'association des com-

merçants arrive à faire changer d'avis leurs collègues de ladite place, nous sommes prêts à reprendre cette étude.

Suivent encore au dossier différentes demandes concernant les panneaux de signalisation souvent placés devant des fontaines ou des bâtiments anciens, quand ils n'envahissent pas tout l'espace — comme c'est le cas entre autres sur la place de la Tour César.

Voici la réponse in extenso que nous relevons dans le rapport de M. Delay :

« Quant à la signalisation routière, relevons que cette dernière est un impératif dû à l'augmentation constante du trafic automobile et pour régler celui-ci. En conséquence, cette signalisation doit être bien visible pour tous et posée en vertu de règles bien précises. Il va sans dire, et nous en sommes conscients, que l'esthétique des villes en souffre, principalement les vieux quartiers. Pour pallier cet inconvénient la pose de signalisation basse (80-100 cm.) a tout d'abord été introduite; cependant il est vite apparu que celle-ci était fréquemment masquée par des véhicules de tous genres ou même par des passants et qu'en outre elle était souvent mise hors d'usage par accrochage ou par des vandales; aussi, peu à peu, et ceci dans toutes les localités, la signalisation haute (minimum 180 cm.) a été réintroduite.

» Notons également que la pose de toute signalisation routière est soumise à l'approbation d'un organe cantonal qui, après étude, la fait approuver par le Conseil d'Etat du canton.

» Relevons enfin que le manque de discipline de certains automobilistes nous oblige souvent à poser de la signalisation interdisant surtout le parcage, en des endroits où le bon sens et le respect de la propriété d'autrui, ainsi que la connaissance des règles de circulation, devraient suffire.



» Nous basant sur le dossier que vous nous avez présenté, nous proposons les améliorations suivantes : »

En effet, M. Delay accepte de revoir certains points critiques, comme la place de la Tour César, la promenade Niedermeyer en nous suggérant quelques modifications à l'implantation souvent pléthorique et inesthétique des signaux. Malheureusement bon nombre d'entre eux et souvent des plus laids, ne peuvent être supprimés, car ils sont nécessaires et réglementaires. Exemple : ceux de la fontaine de la place du Château.

Quel est maintenant le bilan que l'on peut dresser ? De prime abord, il apparaît plutôt décevant sur des points pourtant essentiels, tels que la place du Château, du Marché et le centre de la vieille ville en général. Méritant toutefois que l'on s'y attarde



plus longuement, nous soulignerons dans le bilan les remarques souvent pertinentes du municipal à la police en notant, au passage, certains as-





pects tout de même positifs qui résultèrent de cette enquête.

A propos de la place du Marché par exemple, M. Delay, lors de notre seconde entrevue du 22 février, nous fait part des résultats d'une enquête qu'il a menée auprès des commerçants.

Personnellement M. Delay serait heureux de pouvoir accéder à nos vues, mais il ressort de son enquête que les habitants de cette place ne sont nullement gênés par le parcage des voitures. On lui a même proposé de l'étendre en plaçant les voitures en épi ! Un propriétaire d'établissement public voudrait voir la possibilité de placer une voiture **de plus** devant la fontaine. Il est évident que l'attitude de la population commerçante, comme le souligne d'ailleurs M. Delay dans son rapport, ne lui facilite pas la tâche et ceci bien entendu est une remarque qui ne s'adresse pas qu'aux seuls commerçants de cette place...

Suffisamment conditionnés par la publicité tapageuse de l'ADIN, du shopping center et de je ne sais quelle autre institution mercantile, les commerçants du centre de notre ville font les frais de cet état de choses.

Le grand magasin, qui offre tout, évite aux piétons et automobilistes de se faufiler d'un petit commerce à



l'autre ; il est installé dans des rues encombrées où, de toute façon, il manque des places de parking pour tout le monde. Souvent, la plupart des véhicules en stationnement n'appartiennent pas à ses clients. Les vitrines sont masquées et perdent de leur efficacité publicitaire. Quand le petit commerçant du centre de ville aura compris cela, (dans certaines, il l'a vite compris) le commerce local n'aura rien perdu. Au contraire, les vitrines retrouveront leur fonction qui est d'attirer et d'arrêter le client et celui-ci, flânant sans risque de se faire écraser, fera ses emplettes tout au long de son chemin sans perdre plus de temps qu'à présent.

De toute façon, il faudra à l'avenir toujours plus de place pour parquer les voitures, et ce n'est pas dans les petites rues qu'on la trouvera. La solution est à envisager dans les garages souterrains. Une fois la place Perdtemps aménagée dans sa totalité en parc pour voitures, comme cela est prévu par nos autorités — il n'y a pas de quoi d'ailleurs les en féliciter — le centre de la ville sera définitivement sclérosé. Alors le problème se reposera (et ceci dans un très proche avenir), plus pressant et plus coûteux.

De ce fait les petits commerçants, qui sont aussi à l'occasion des contribuables, devront bien modifier leur vue un peu étroite dans le domaine du commerce local qu'ils désirent voir se développer. M. Delay nous l'a confirmé : le parc naturel de Perdtemps doit être étendu. Les enfants iront ailleurs. Pourtant un ingénieur est venu faire des propositions à la Municipalité pour un parc souterrain sous cette place. Le prix : environ 6



millions. Repousser le problème, ce n'est pas le résoudre. Demain il faudra revoir toute la conception de l'urbanisme dans notre vieille ville et notre municipal à la police en est **conscient**. De nombreux exemples dans d'autres pays, où de petites villes voient leur commerce fleurir par le tourisme et l'efficacité de leur société de développement, nous prouvent que les formules actuelles sont fausses.

En définitive, le problème reste entier et ne peut rejoindre le rayon des affaires classées.

P. Bergendi

Eclairer sans dégrader

Dans la haute antiquité, l'éclairage était assuré par des brasiers montés sur des trépieds. Jusqu'au Moyen Age, les systèmes varièrent en passant successivement par des torches, des lampes à huile et des chandelles de suif. Enfin, à la fin du XVIe siècle, le gaz fut découvert par Lebon, mais ne fut utilisé pour l'éclairage public que beaucoup plus tard. En effet, nos rues furent éclairées longtemps encore aux hydrocarbures naturels et de transformation. Edison inventa la lampe à incandescence en 1878, et dans la seconde moitié du XIXe siècle l'éclairage électrique remplaça progressivement les autres dispositifs d'éclairage public par les lampes à arc, puis celles à incandescence. Et, depuis la fin de la dernière guerre mondiale, les lampes à décharge sont devenues l'apanage des éclairagistes.

Quel que soit le système utilisé, le support a beaucoup d'importance tant au point de vue technique qu'esthétique. Jusqu'au début du siècle, on a toujours fort bien su allier ces deux difficultés. Et qui n'a pas admiré ces trépieds supportant un brasier illuminant une porte cochère, une lampe à huile magnifiquement sculptée, véritable objet d'art, une potence élégante et élancée soutenant de ses quatre griffes un bec de gaz ? Aujourd'hui, malheureusement, on ne se soucie plus guère de la forme pour ne penser qu'à l'éclairage. C'est une erreur et nos ancêtres avaient raison. En effet, si le luminaire a toute son utilité la nuit — il nous aide à voir — on ne peut pas le regarder car il nous aveugle. Par contre, de jour, lorsqu'il est inutile, on le voit pleinement. Il faut donc penser à ce que rend un luminaire de nuit, mais également de jour, où l'on préfère contempler une succession de petits objets d'art, qu'une enfilade de casseroles !

Il va sans dire que la forme du luminaire doit cadrer avec l'ensemble qui l'entoure. Et ce qui vient d'être dit est valable pour un quartier pittoresque, pour une rue bordée de belles façades antiques ; en revanche un échangeur d'autoroute sera magnifiquement éclairé au moyen de luminaires en aluminium avec lampes à décharge. Une promenade sera éclairée de façon à donner une ambiance lumineuse très diffuse, tandis qu'une route sera plus intensément éclairée et les luminaires, de jour, seront le plus dissimulés possible. On compte en général 6 à 7 lux pour une route et 3 lux suffisent déjà pour une promenade.

Notre société s'est à plusieurs reprises offusquée des éclairages disgracieux et peu réussis, et c'est, instrument de mesure en main, que nous avons fait une étude de l'éclairage des rues nyonnaises. Nous avons

bien vite remarqué que si certains carrefours à haute circulation étaient insuffisamment éclairés, par contre les promenades le sont comme de véritables artères. Voyons plutôt quelques chiffres : l'avenue Cortot, convenablement éclairée, possède un éclairage moyen de 3 lux.

La promenade du Jura accuse un éclairage 6 fois plus élevé dans son premier tiers et deux fois plus élevé dans sa dernière partie, soit 18 lux puis 5,8 lux !

La première partie de la Grand-Rue, vers la maison de la comète, a un éclairage de 1,4 lux ;

pour les autres rues et places, on observe un éclairage qui varie de 2 à 3,5 lux.

Un fait intéressant à noter est l'éclairage uniforme dans un rayon de 12 m. sous la potence de la place de la Tour César, qui se situe entre 5 et 5,5 lux, éclairant ainsi parfaitement le passage tout en laissant légèrement dans l'ombre les endroits retirés sous le gros marronnier.

Un projet est maintenant sur le point de s'achever et qui a pour objet de recréer des lanternes copiées exactement sur celle de la Tour César et qui seraient placées tantôt sur potence, tantôt sur pied, comme devant l'ancienne infirmerie. Pour satisfaire à des conditions techniques telles que consommation de courant et changement des ampoules, ces lanternes seront équipées de lampes à vapeur de mercure avec self d'amorçage logé dans le toit de chaque luminaire. Des verres judicieusement teintés dans la masse atténueront la blancheur de la lumière. Le coût de l'opération ne fait que doubler par rapport aux luminaires courants en aluminium.

Les services compétents, après avoir refusé ce projet pour la promenade du Jura et placé des « luminaires pour vélodrome », ont été d'accord de l'étudier pour la ruelle de la Poterne et de l'étendre ensuite pour le préau du Collège et d'autres sites éventuels.

Il est à souhaiter que bien vite toute la partie de la vieille ville soit débarrassée des silhouettes disgracieuses formées par les lampadaires qui l'éclairent. Ainsi, Nyon qui désire conserver sa réputation de ville touristique aura un blason de plus, son éclairage, offrant de ce fait au photographe la possibilité d'un splendide gros plan et non plus l'impossibilité de filmer sans avoir une tubulure de signal de circulation ou d'éclairage au bon milieu de la pellicule.

F. Huber.

Le bulletin de versement ci-joint ne tient lieu que de rappel pour ceux qui auraient oublié de régler la cotisation 1967. D'avance merci aux retardataires.

Merfen-[®] Orange

pour la désinfection **indolore**
des blessures
coupures et égratignures
déchirures et brûlures

Merfen-Orange 50 ml Fr. 2.75

Zyma SA Nyon



Pâtes de luxe

Teigwaren

LA CHINOISE

PÂTES SANGAL S. A. · NYON

PRO— NOVIODUNO